

Le vingt-huit mars deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.

Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.

Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia.

Mrs ARNOULD Maxence, CORROYER Guillaume, GUILLE Bertrand et MARTINEZ Louis-José.

Secrétaire de séance : Mr ARNOULD Maxence.

- **Mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du territoire communautaire.**

Dans le cadre de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire communautaire, soit les 19 communes composant l'intercommunalité Sud Sarthe, un pilotage général de cette convention va être assuré par l'EPCI.

Dans le cadre de ce pilotage, la commune de Saint Germain d'Arcé délègue une partie de sa compétence « logement et cadre de vie » à l'intercommunalité Sud Sarthe, pour la durée de la convention OPAH sur le territoire, soit la période 2023-2028 (5 ans), lui permettant ainsi de :

- Décerner les aides aux travaux pour les propriétaires occupants et les bailleurs.
- Animer le dispositif.
- Solliciter les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et du Département de la Sarthe, et de tout partenaire financeur potentiel dans le cadre de cette opération.
- Pouvoir traiter avec un prestataire externe le suivi-animation sur le territoire de ladite opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

- **Loyers**

Location du 2 bis rue Principale (35 rue Principale - 1<sup>er</sup> étage) à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Loyer : 350 €

Charges ? : 20 € pour les ordures ménagères - 80 e de chauffage

Le conseil municipal décide pour le logement communal situé 2 bis rue principale de fixer le loyer à 350 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et de compter en plus 20€ de charge pour les ordures ménagères et 80 € de charge pour le chauffage.

- **Budget**

Travaux de voirie :

- Chemin de la Jeannodière : 9 492 € TTC
- Chemin de la Guerrière : 5 695 € TTC
  
- Curage – débernage de fossées : ≈ 10 000 €
  
- PATA : 5 000 €

Fleurs : 1000 €

Pots de fleurs : 1000 €

Déco de Noël : 1000 €

Rénovation de l'éclairage publique : 40 000 €

- **Installation classée pour la protection de l'environnement : Arrêté interpréfectoral portant rejet de la demande environnemental popur la création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saint Germain d'Arcé**

Pour information :

Arrêté interpréfectoral n° DCPAT 2023-0024 du 2 mars 2023 portant rejet de la demande d'autorisation environnementale de la société CE SAINT GERMAIN D'ARCÉ pour la création d'un parc éolien sur les communes de Saint Germain d'Arcé, La Chapelle aux Choux et Villers au Bouin.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement : Arrêté régularisant et modifiant l'arrêté préfectoral autorisant d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Chenu**

Pour information :

Arrêté n° DCPAT 2023-0053 du 3 mars 2023 régularisant et modifiant l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2015-0104 du 10 juillet 2015 autorisant la société FERME EOLIENNE DE CHENU à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Chenu.

- **Points sur les différentes commissions communales**

- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) : Attente des panneaux manquants pour valider les nouvelles adresses et distribuer les numéros aux administrés.
- Culturelle - Sport- Fêtes et Cérémonies (Maxence) :  
Festif & Vous sur la commune le dimanche 17 septembre : Prévoir le vin d'honneur.  
Anniversaire Mme HERIN : 15 avril : Voir avec la famille pour l'horaire  
8 mai

- **Point sur les différentes commissions extérieures**

- Syndicat d'eau de Chenu
- Sivos de la Fare
- Commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM

- **Divers**

Rallye Village organisé par la Communauté de Communes Sud Sarthe : Lundi 17/04 après-midi

Questionnaire Protection Sociale Complémentaire

Prochaine réunion : Mardi 11 avril à 20h